

1222 – Année de la Première Déclaration Africaine des Droits de l'Homme

L'année 1222 est connue comme l'année de l'apparition de la fameuse comète Halley, mais pratiquement personne savait jusqu'à une date récente que c'est aussi l'année dans laquelle a eu lieu un événement historique d'un tout autre genre: La promulgation de la première déclaration des Droits de l'Homme en Afrique.

Effectivement c'était en 1222 que Soundiata Keita, alors souverain de l'empire du Mali, proclama la „Charte du Mandé“ – ou le „Serment du Mandé“ lors de son intronisation.¹ Auparavant il avait demandé aux notables et confréries (les „ton“) du pays d'élaborer les règles qui devaient régir la vie commune des habitants de l'Empire. C'est la base du document qui alors devenait loi.

Cette „Charte du Mandé“ énonce tout au départ:

„Toute vie humaine est une vie ...
mais une vie n'est pas plus ‚ancienne‘,
plus respectable qu'une autre vie,
de même qu'une vie ne vaut pas mieux
qu'une autre vie.“

Il s'en suit donc:

„Toute vie étant une vie,
tout tort causé à une vie exige réparation.
Par conséquent,
Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,
que nul ne cause du tort à son prochain,
que nul ne martyrise son semblable.

La „Charte du Mandé“ contient – entre autres – quelques passages consacrés aux deux maux considérés comme les plus graves: la faim et l'esclavage:

„La faim n'est pas une bonne chose,
l'esclavage n'est pas non plus une bonne chose;
il n'y a pas pire calamité que ces choses-là,
dans ce bas monde.

Tant que nous disposerons du carquois et de l'arc,
la famine ne tuera personne dans le Mandé ...
la guerre ne tuera plus jamais de village
pour y prélever des esclaves. ...
L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour
d'un mur à l'autre,
d'une frontière à l'autre du Mandé“

¹ La Charte du Mandé et Autres Traditions du Mali, éditions Albin Michel
Egalement: La Charte du Mandé, trésor caché – <http://www.afrik.com/article5949.html>